Le guide

VÉLO ET TROTTINETTE

en Pays Ajaccien

ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS ET OBLIGATOIRES

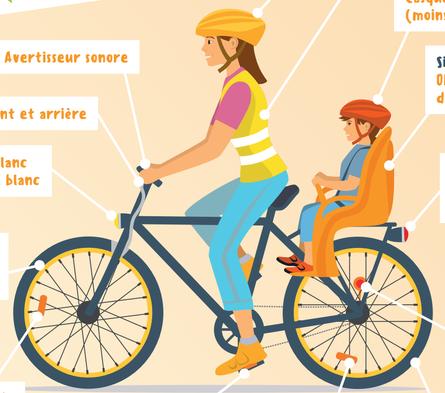

Attention, l'absence des équipements obligatoires peut faire l'objet d'une amende.
Par exemple, en vélo, l'absence du casque enfant en dessous de 12 ans peut vous coûter jusqu'à 750€, une sonnette en mauvais état ou un éclairage non fonctionnel jusqu'à 38€ !
L'absence du gilet haute visibilité hors agglomération est quant à elle passible de 150€ d'amende.

MARQUAGE DU VÉLO

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit du marquage du vélo permettant de lui donner un numéro d'immatriculation. Cela permet de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, l'immatriculation permet une traçabilité du vélo ou de la trottinette.

J'ACHÈTE UN VÉLO CHEZ UN PROFESSIONNEL

Si vous achetez un vélo neuf ou un vélo d'occasion chez un vélociste, l'immatriculation est obligatoire par le prestataire à partir de 2021.

QUEL EST LE COÛT ?

Pour l'achat d'un vélo neuf, le coût est directement compris dans le prix du vélo. Pour une gravure sur un vélo, le prix peut varier selon le type de gravure entre 5 et 25€.

J'AI DÉJÀ UN VÉLO OU BIEN JE L'ACHÈTE À UN PARTICULIER

Si vous avez déjà un vélo ou vous achetez un vélo d'occasion à un particulier, le marquage est conseillé. Rendez-vous chez un vélociste avec le vélo afin de le faire marquer. Cette opération prend une vingtaine de minutes pour la pause et la création du document administratif.

OÙ EFFECTUER LE MARQUAGE ?

Sur le territoire, plusieurs entreprises proposent d'installer les autocollants sur les vélos.
On est sur un dispositif de pose d'un autocollant qui ne peut pas être retiré.

- Appebike
- Bike+ Go sport
- Olibike2a
- Rout'évasion
- L'association Vélocità

ABRIS VÉLOS SÉCURISÉS

La CAPA et la Mairie d'Ajaccio ont installé 3 abris sécurisés sur Ajaccio :

- **Au parking de Saint Joseph**
- **Au parking de la place Miot**
- **Au parking de l'Amirauté**

Vous pourrez ainsi garer votre vélo en toute sécurité de jour comme de nuit.

(Attention ! Le parking Saint-Joseph et son abri à vélos sont ouverts du lundi au samedi, de 6h30 à 20h (hors jours fériés). Ces horaires seront amenés à évoluer en période estivale.)

Comment ça marche ?

Munissez-vous de votre carte d'identité et d'une photo de votre vélo. Remplissez le formulaire sur muviverde.corsica et recevez votre code d'accès à l'abri sécurisé !

- Seules les personnes qui se seront inscrites disposeront d'un code d'accès.
- Des systèmes de parcage vélos adaptés sont installés à l'intérieur de l'abri.
- Les usagers sont invités à prévoir un antivol personnel pour plus de sécurité *(cf règlement abri vélos).*

En tout, 443 places

de stationnement pour vos vélos vous attendent sur la commune d'Ajaccio :
- des arceaux
- des places couvertes
- des abris à vélos

Une question ?

Direction des transports et des mobilités de la CAPA

Espace Alban Bât G et H
18 rue Antoine Sollacaro
20000 Ajaccio

Tél : 04 95 52 53 37

dtm@ca-ajaccien.fr

MUVIVERDE
EN PAYS AJACCIEN

CAPA Pays d'Ajaccio · Ministère de l'Intérieur · République Française · Agence Ajaccio

+ d'infos : ca-ajaccien.corsica

© Direction de la communication CAPA 2021 - Imprimerie Olivesi

LE SAS VÉLO

4 SAS VÉLOS ONT ÉTÉ INSTALLÉS AU CARREFOUR DU DJAMANT EN DÉCEMBRE 2020 !

Le SAS Vélo est un espace réservé aux cyclistes et trottinettes devant un feu tricolore.

Comment l'identifier ?

Il s'agit d'un marquage au sol devant les feux tricolores, composé de deux lignes en pointillées blanches :
- une pour les cyclistes et trottinettes
- une deuxième pour les motards et véhicules

A quoi ça sert ?

Il permet aux cyclistes de :
- tourner à gauche en toute sécurité
- ne pas respirer les pots d'échappement
- rendre les vélos plus visibles pour les automobilistes
- démarrer au feu vert avant les véhicules

Automobilistes attention !

Se positionner dans le SAS équivaut à griller le feu rouge : cet espace est interdit pour les motards, scooters, voitures, le non-respect du sas vélo entraine :
- une verbalisation à hauteur de 135€
- 4 points au permis de conduire

(articles R415-2 et R412-30 du Code de la route)

DOUBLE SENS CYCLABLE

Le double-sens cyclable est une rue autorisée dans les deux sens pour les cyclistes tout en restant à sens unique pour les autres véhicules.

A quoi ça sert ?

Il facilite la circulation des cyclistes en leur permettant des trajets plus directs et leur évite la tentation de rouler sur les trottoirs pour optimiser leur itinéraire. Les automobilistes voient sans difficulté les cyclistes qui arrivent face à eux et le croisement peut s'effectuer en toute sécurité.

Automobilistes, piétons quand nous coupons/traversons une rue à sens unique, regardons des deux côtés !

Cyclistes, soyons attentifs aux piétons qui traversent la chaussée, ils ne sont peut-être pas encore habitués à cet aménagement et ne s'attendent pas à nous rencontrer.

CÉDEZ LE PASSAGE CYCLISTE

Du nouveau pour le vélo à Ajaccio ! Grâce au petit panneau triangulaire positionné aux feux rouges composé d'une ou plusieurs flèches jaunes avec un cycliste, ce dernier est autorisé à passer le feu rouge.

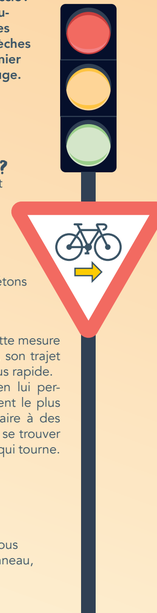

Comment ça fonctionne ?

Le feu est rouge, le cycliste peut passer le rouge dans la direction indiquée par la flèche jaune située dans le panneau.

Attention ! Le cycliste n'est pas prioritaire, il doit céder le passage aux autres usagers : piétons et voitures.

À quoi ça sert ?

En évitant des arrêts répétés, cette mesure facilite la circulation du cycliste, son trajet en ville devient plus fluide et plus rapide. Elle responsabilise le cycliste en lui permettant de s'engager au moment le plus opportun et ainsi de se soustraire à des situations dangereuses, comme se trouver dans l'angle mort d'un véhicule qui tourne.

Automobilistes et trottinettes, vous n'êtes pas concernés par ce panneau, le feu est rouge pour vous !